



**Avis de course – 2018**  
**Dimanche 25/03, 8/04, 22/04**  
**13/05, 10/06, 24/06, 29/07,**  
**21/10 et 18/11**

Lieu : lac du Bourget

Organisateur :

**Club Nautique Voile d'Aix les Bains**



## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les RIR
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 la fiche de course

1.

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux **multicoques, dériveurs, quillards de sport et habitable Osiris.**

2.2 Chaque membre de l'équipage doit présenter au moment de son inscription une licence Club FFVoile valide portant la mention «compétition» ou une licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

2.3 Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

## 3. DROITS A PAYER

La participation aux régates de club et départementale est comprise dans l'adhésion.

## 4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : 8 heures 30 – 9 heures 30

4.2 Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 10 heures

4.3 Remise des prix dès que possible.

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Une fiche de course sera disponible à la confirmation des inscriptions.

## 6. LES PARCOURS

Les parcours seront indiqués sur la fiche de course.

## 7. SYSTEME DE PENALITE

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses. sa plus mauvaise course sera retirée à partir de 3 courses validées.

8.3 Le système de classement est le système de points à minima de l'annexe A ISAF.

8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL.

## 9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNVA au 04 79 34 10 74